

La Défenseure des droits

Monsieur François Baroin  
Président de l'Association des maires  
de France / AMF  
41, quai d'Orsay  
75343 PARIS CEDEX 07

Paris, le 16 avril 2021

**A rappeler dans toute correspondance :**

**N/Réf : 18-020792 / DDE**

Interlocuteur : Laurence HUDRY / Miren VAILLANT

Téléphone : 01 53 29 58 64

Courriel : laurence.hudry@defenseurdesdroits.fr



*Courrier adressé par voie électronique*

Monsieur le président,

L'attention du Défenseur des droits a été attirée sur le refus opposé par une mairie de moduler les tarifs de la cantine pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) avec panier-repas fourni par la famille.

Après instruction, j'ai conclu à une atteinte aux droits fondamentaux des enfants concernées et décidé, conformément à l'article 25 de la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011, d'adresser des recommandations au maire.

Par la présente, je vous transmets la copie de la décision n° 2021-067 anonymisée correspondante, afin de porter à votre attention les difficultés relatives à la restauration scolaire rencontrées par certains enfants bénéficiant d'un panier-repas dans le cadre d'un PAI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de toute ma considération.

Claire HÉDON